

Questions au Feuilleton

DÉFENSE NATIONALE—LES MISES À PIED AUX
CHANTIERS MARITIMESQuestion n° 2583—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** ,

1. Combien d'employés occasionnels affectés à la réparation de navires aux chantiers maritimes de Sa Majesté a) ont été mis à pied, b) ont quitté volontairement leur emploi entre le 26 mars et le 2 juillet 1973 (i) à Esquimalt (ii) à Halifax?

2. Certains de ces employés ont-ils bénéficié ou bénéficieront-ils des taux de salaires rétroactifs indiqués dans la nouvelle convention collective, s'appliquant aux employés affectés à la réparation des navires, signées à Ottawa le 18 juillet conjointement avec le Conseil du Trésor et a) dans l'affirmative, combien d'employés, b) dans la négative, pourquoi refuse-t-on de leur verser les nouveaux taux?

3. Combien de personnes mentionnées à la partie 1 a) et b) ont été réembauchées au cours de la période allant du 26 mars au 2 juillet (i) à Esquimalt (ii) à Halifax, et ont-elles finalement été payées au taux rétroactif dès que la convention collective susmentionnée eut été conclue?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):

		Esquimalt	Halifax
1.	a)	7	Néant
	b)	10	Néant
2.	a)	5	Néant

b) Sept des douze employés occasionnels ne touchant pas de rémunération avec effet rétroactif ne sont pas admissibles en vertu du Règlement sur la rémunération avec effet rétroactif, parce qu'ils ont quitté volontairement le service. Les 5 autres, qui avaient travaillé moins de six mois, ont été mis à pied durant la période de rétroactivité. Leur situation, quant à l'admissibilité à la portion appropriée de la période de rétroactivité, fait actuellement l'objet d'un examen.

3. Esquimalt—Néant, Halifax—Ne s'applique pas.

LE SÉJOUR AU CANADA DE MILITAIRES FRANÇAIS

Question n° 2589—**M. Rowland:**

1. Le mardi 24 juillet 1973 ou vers cette date, un groupe important de militaires français et deux avions de transport militaire français se trouvaient-ils au Canada et, dans l'affirmative, à quelle fin?

2. Leur présence au Canada était-elle liée de quelque façon aux essais nucléaires français dans le Sud du Pacifique?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Seize officiers et 73 élèves-officiers de l'École de l'Air de France, ainsi que l'équipage de deux avions français DC6, ont visité le Canada, à l'occasion d'un voyage d'études, du 18 juillet au 1^{er} août 1973. À l'itinéraire figuraient les villes suivantes: 18 au 20 juillet, Ottawa et Toronto; 21 juillet, Niagara Falls (États-Unis); 21 au 24 juillet, Calgary; 24 au 25 juillet, Vancouver; 25 au 26 juillet, Yellowknife; 26 au 28 juillet, Québec; 28 au 31 juillet, Montréal et le Collège militaire royal de Saint-Jean; 31 juillet, Bagotville; 1^{er} août, Départ de Montréal pour les Açores.

2. Non.

[M. Whelan.]

L'AIDE FÉDÉRALE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE DISTRICTS
BILINGUES À L'ÉTRANGERQuestion n° 2590—**M. Scott:**

1. Le gouvernement a-t-il versé de l'argent afin d'aider à l'établissement de districts bilingues à l'étranger, notamment dans l'État de la Louisiane et, dans l'affirmative, a) quel montant a été versé, b) qui en a autorisé le versement, c) le gouvernement des États-Unis avait-il donné son autorisation avant que les subventions ne soient accordées?

2. Le gouvernement entend-il maintenir ce programme et, dans l'affirmative, à quels pays a-t-il l'intention de faire des dons?

M. John. M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère du Secrétariat d'État et le ministère des Affaires extérieures m'informent comme suit: 1. Non.

2. Sans objet.

LE PROJET DE VILLAGE OLYMPIQUE À MONTRÉAL

Question n° 2604—**M. Stackhouse:**

1. a) Combien d'argent a-t-on dépensé en vue de financer le village olympique de Montréal, b) quelle somme a été prévue pour les dépenses à venir de ce projet?

2. Quelle somme a été versée pour la rémunération du commissaire des Jeux olympiques?

3. Combien d'employés du gouvernement ont été ou seront affectés au COJO?

4. a) Quelle somme a-t-on versée pour la rémunération des employés du gouvernement s'il en est, affectés au COJO, b) quelle somme a été prévue pour les services projetés des employés fédéraux ainsi affectés?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. a) Aucun. b) Si la ville de Montréal désire se prévaloir des dispositions de la Loi nationale sur l'habitation, il est à espérer qu'elle pourra trouver son compte à l'intérieur des limites du programme actuel de la Loi nationale sur l'habitation et de la capacité budgétaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement durant la période pour laquelle la demande est reçue.

2. La somme de \$35,880 a été payée pour la période allant de juillet 1972, date de l'entrée en fonction du Commissaire-général au COJO, jusqu'au 24 août 1973.

3. Aucun employé du gouvernement fédéral autre que M. C. O. R. Rousseau n'a jusqu'à maintenant été affecté au COJO. Il y a possibilité d'affecter environ 25 années-hommes pour la période de 1973 à 1976.

4. a) Rien d'autre que le salaire du Commissaire-général ci-haut mentionné dans le paragraphe 2. b) Le personnel affecté sera rémunéré en vertu d'un financement de programme régulier. On prévoit que les dépenses totales atteindront un maximum de \$750,000.

L'ACHAT DE TERRAINS AU BORD DU CANAL RIDEAU À
SMITH FALLSQuestion n° 2606—**M. Cossitt:**

1. Depuis 1957, le gouvernement a-t-il acheté un terrain quelconque en bordure du canal Rideau, dans la région de Smiths Falls (Ontario) et, dans l'affirmative, a) où se situe le terrain en question b) quand l'a-t-on acheté, c) de qui, d) à quel prix?

2. Le gouvernement a-t-il jamais projeté la construction d'un immeuble dans la région de Smiths Falls (Ontario) pour y installer le siège d'administration du canal Rideau et, dans l'affirmative, a) a-t-il publié ce renseignement, b) à quelle date l'aurait-il fait?